



EPM PORCHEVILLE

PRÉAVIS DE GRÈVE ILLIMITÉ

FO Justice PJJ dépose un préavis de grève illimité sur l'EPM de Porcheville à compter du 11 février 2026. Pas de retour à des conditions normales sans décisions concrètes.

ÉQUIPES À GENOUX ET SOUS PRESSION ORGANISATION DÉGRADÉE ET PILOTAGE DÉFAILLANT

À l'EPM de Porcheville, la situation n'est plus tenable. Les agents tirent la sonnette d'alarme. **FO Justice PJJ** prend ses responsabilités. **Sur 6 unités éducatives, 4 sont en sous-effectif. Il manque au total 5 éducateurs** pour atteindre les effectifs minimums.

Ce n'est pas un ajustement c'est un **déficit structurel**.

Congés refusés ou reportés, plannings sous tension permanente : la surcharge est devenue la règle.

Une PJJ affaiblie et insuffisamment soutenance pour garantir le cadre des missions : **longue période sans direction territoriale et sans pilotage, absence de direction de service stabilisée, responsable d'unité écartée.**

Un établissement sans encadrement solide est un établissement exposé, livré à lui-même et durablement fragilisé.

Rien n'a été fait pour protéger les agents ni les soutenir face aux pressions quotidiennes et aux modalités de fonctionnement imposées de fait par l'administration pénitentiaire. Les équipes éducatives se retrouvent esseulées pour défendre leur cadre d'intervention.

► PRÉCARITÉ SURCHARGE ET AGENTS EN PREMIÈRE LIGNE

Quand l'administration laisse un établissement fonctionner en effectif dégradé, elle sait ce qu'elle provoque : fatigue, désorganisation, perte de qualité éducative, risques psychosociaux.

► La précarité est devenue structurelle :

plus d'un agent sur deux est contractuel. Sans garantie de renouvellement. Sans visibilité. Sans sécurité. Les plus précaires sont les plus exposés : glissements de tâches, demandes hors mission, pressions opérationnelles, difficulté à refuser.

Certaines activités éducatives pourtant structurantes ne peuvent même plus être mises en place, réduisant concrètement les leviers d'action des éducateurs auprès des mineurs.

► **La mission éducative se brouille. Le métier se dénature. Les repères professionnels se dégradent.**

► **FACE À L'INACTION LA MOBILISATION**

FO Justice PJJ refuse que les personnels, et en particulier les contractuels, servent de variable d'ajustement.

FO Justice PJJ refuse que cette dégradation devienne la norme.

Il est temps que l'administration apporte des réponses urgentes, immédiates et concrètes.

► **CE QU'IL FAUT MAINTENANT**

Face à ces constats, des mesures immédiates s'imposent.

► **Nos revendications :**

- **5 recrutements d'éducateurs** immédiats pour rétablir les effectifs par unité,
- **plan RH de stabilisation** des contractuels : contrats longs, renouvellements garantis, CDI pour les agents éligibles,
- **nomination rapide d'un directeur de service PJJ** et d'un cadre de proximité,
- **intervention immédiate de la Direction interrégionale sur site** : rencontre des professionnels, écoute formalisée des difficultés, mise en place d'instances de travail associant équipes, direction de service, direction territoriale et administration pénitentiaire,
- **élaboration d'un protocole écrit, actualisé et opposable AP / PJJ** définissant : le périmètre d'action de chacun, le cadre du binôme éducateur-surveillant, les limites de missions, les règles de fonctionnement opérationnel.

FO Justice PJJ restera mobilisée jusqu'à obtention de mesures concrètes, chiffrées et datées !

FO Justice PJJ – le 3 Février 2026



*Notre **FO**rce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes*